

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » n°2017-17
– ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS
AU TITRE DES
REHABILITATIONS
DES FACADES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 24.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 24.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

07 NOV. 2017

Séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth,
RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-
Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS
Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à Mme GUILHEM
Evelyne,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

M. RATABOUIL Michel donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,

Secrétaire : Mme Sarah EL KHAZ,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la
Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à
réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du
domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibérations du
Conseil Municipal n° 2012-243 du 29 octobre 2012, n° 2014-104 du 10 mars
2014, n° 2016-44 du 24 février 2016 et n° 2017-83 du 10 avril 2017.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé
à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et réunissant les conditions
définies pour l'obtention des subventions,

Il précise que les travaux réalisés par les propriétaires sont conformes aux
prescriptions et aux devis déposés,

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer la subvention aux propriétaires
concernés selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal,
Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 26 octobre 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE au vu des dossiers de demande de paiement déposés, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, la subvention figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2017 » de la Commune, sur la nature 20422, « subvention d'équipement à personnes de droit privé ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 30 Octobre 2017.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
06 NOV. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
02 NOV. 2017
Par publication le :
07 NOV. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 02.11.2017
N°011-211100763-20171030-2017-258-DE

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades »

propriétaire	Traitement forfait	cadastre	adresse projet	Coût travaux TTC (€)	subvention Ville (€)			Date agrément	
					taux	Subvention	Plafond		Montant à payer
Monsieur Franck GUILHEM	complet 120 € / m ²	AH 416	5 av Monseigneur de Langle	4 961.07	40 %	2 418.64	4 000.00	2 418.64	23/02/2016
Copropriété 26 constituée de Madame ORTIZ Elena et Monsieur Jean SALVIGNOL (SCI JBS)	peinture 55 € / m ²	AC 914	26 allée du Cassieu	5 744.30	25 %	1 184.01	2 500.00	1 184.01	12/01/2017 et 07/09/2017

Surface retenue en m² X forfait de travaux par m²